



## Papier d'attestation d'employeur destiné a l'assédic

Par **julie1101**, le **19/02/2012 à 22:35**

Bonjour j'espère que votre site est toujours visiter car j'ai un sérieux problème depuis le 2janvier je me suis fait licencier par mon employeur je me suis donc inscrite a pôle emploi et ils refuse de m'indemnisé car je n'aie pas l'attestation d'employeur destine a pôle emploi de mon avant dernier employeur mais le problème c'est qu'il ne peut pas me la fournir car c'est son comptable qui les faient mais ils sont en conflits car l'employeur lui doit de l'argent pour les prestations. J'aurais besoin d'aide rapidement svp merci

Par **P.M.**, le **19/02/2012 à 23:22**

Bonjour,  
Ce n'est pas votre problème et il faudrait mettre en demeure l'employeur de vous la fournir par lettre recommandée avec AR avant de saisir le Conseil de Prud'Hommes en référé si cela ne produit pas effet...

Par **julie1101**, le **19/02/2012 à 23:44**

Oui mais l'employeur écrit à la main pour donner tout les renseignement qui serait inscrit sur une attestation d'employeur pensez vous que pôle emploi acceptera? Je doit leurs posaient la question demain mais en attendant je stress car je n'ai pas le temp de passer au prud homme car c'est urgent je vis seul avec un loyer à payer, facture ... Merci pour votre réponse

Par **P.M.**, le **19/02/2012 à 23:48**

Autant que l'employeur remplisse directement une attestation que devrait vous remettre Pôle Emploi ou qu'il aurait pu lui-même se procurer...

Par **julie1101**, le **20/02/2012 à 00:01**

D'accord merci pour l'info j'appel l'employeur demain pour lui dire de me faire une attestation et si cela ne marche pas j'irais voir pôle emploi cordialement